



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts-de-France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste lancée en direction d'un ou une **artiste du spectacle vivant (théâtre, arts visuels...)** qui **s'articulera autour d'un travail sur l'expression verbale et non verbale envisagée comme vecteur de communication et de lien** au bénéfice des **publics et des professionnels de l'Espace Culturel du pôle Habitat et Vie Sociale associé au pôle travail** de l'Apei de Lens et Environs sur la **période de fin février à mi-avril ou d'octobre à mi-décembre 2026 pour une période de 6 semaines.**

Pour en savoir plus sur les appels à candidatures du dispositif Circulations édition 2025-2026, rendez-vous le mardi 7 octobre de 10h à 12h en visio (inscription obligatoire avant le 6 octobre 12h).

<https://forms.gle/MLrqAwKVBxTCnvrM7>

Date limite de dépôt de candidatures : 2 novembre 2025 à 23h59

(aucun dossier ne sera accepté après cette date)

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé et médico-sociaux des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et aux usagers ainsi qu'aux familles et aux visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, le pôle Habitat et Vie Sociale associé au pôle travail de l'Apei de Lens et Environs souhaite mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence sont de :

- renforcer l'accès à la culture pour les travailleurs,
- développer la créativité individuelle et collective,
- soutenir l'autodétermination (capacité d'une personne à faire ses propres choix et à agir selon ses préférences, dans le respect de son accompagnement et de ses droits),
- favoriser le lien social, l'accès aux lieux de droits communs en qualité de citoyen,
- soutenir le parcours de vie des personnes dans le cadre de la préparation à la retraite.

Dans un contexte médico-social, l'expression ne se limite pas à la parole : elle peut prendre la forme d'un geste, d'une expression faciale, d'une posture, d'un son ou d'un silence. Ces modes d'expression variés sont autant de langages sensibles qui permettent à chacun, quel que soit son rapport à la communication, de trouver un espace de représentation de soi.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de l'art comme levier de transition, d'évolution, de continuité de parcours de vie :

- la culture est une composante fondamentale de l'inclusion à tous les âges et dans tous les temps de vie,
- l'expression de soi et des autres soutient l'estime de soi, l'autodétermination et le droit à une vie sociale riche.

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines à temps plein, à situer dans la période comprise entre janvier 2026 et décembre 2026 période **de fin février à mi-avril ou d'octobre à mi-décembre 2026**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage
- un coordinateur général
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

La DRAC participe au financement de la résidence, à hauteur maximale de 9000 euros. Sa participation couvre principalement la rémunération de l'artiste et ne peut en aucun cas couvrir des frais liés au fonctionnement des établissements hospitaliers, médico-sociaux ou des structures partenaires.

La subvention est versée par la DRAC aux établissements sanitaires et médico-sociaux qui accueilleront la résidence artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 euros nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 9 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget détaillant le montant des rémunérations (toutes charges comprises / coût total employeur). Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

L'établissement participe aux frais liés à la résidence, à hauteur de 3 000€. Cette contribution peut notamment comprendre : l'hébergement de l'artiste, ses défraiements (repas et nuitées) et frais de déplacement, les frais relatifs à la réalisation des gestes artistiques (petits matériaux, fournitures, consommables...) ainsi que ceux relevant de la communication et/ou valorisation de la résidence mission. Cette participation aux frais liés à la résidence peut inclure la valorisation de temps de travail des équipes qui coordonnent la résidence au sein de l'établissement à hauteur de 1 000 euros coût employeur.

L'ensemble des éléments organisationnels et financiers sera repris dans une convention établie entre l'artiste et l'établissement. Un temps de travail spécifique sur cette convention sera proposé par le B.I.P Arts & Santé.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Nous précisons que les deux ESMS ne pourront pas assurer l'hébergement de l'artiste.

Contexte

L'Union départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis du Pas-de-Calais (Udapei 62), est une association qui fédère huit associations papillons blancs issues du Mouvement parental du département. Elle représente 90 établissements et services qui accompagnent 5000 personnes en situation de handicap.

Le public concerné par le projet Culture-Santé-Handicap réunit des personnes adultes accueillies en situation de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés accompagnées par le Pôle Habitat et vie sociale en partenariat avec le Pôle travail de l'Apei de Lens et Environs.

Pour cette édition, nous proposons le Pôle Habitat et Vie Sociale (PHVS) en chef de file de projet et plus particulièrement "l'Espace Culturel" de Bully Les Mines. Cet espace est symbolisé par une Yourte située dans le parc du Service d'accueil de jour.

Le PHVS de l'Apei de Lens et environs comprend un Foyer de Vie « Les Glycines » à Grenay et un Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils » à Bully. Le SAJ dispose d'une magnifique maison de Maître rénovée et d'un parc clôturé d'une superficie totale de 5723 m². Dans ce parc, on peut retrouver une yourte qui symbolise l'Espace Culturel.

Celui-ci peut devenir un lieu de rencontres intergénérationnelles, de visites et d'expositions d'œuvres d'Art et de photos, d'objets de design, de concerts, de découverte de la faune et de la flore aux quatre saisons, de promenades avec les ânes, d'activités pédagogiques partagées avec les écoles et d'autres établissements médico-sociaux, de théâtre de plein air.

L'Espace Culturel s'est associé pour cette résidence au Pôle Travail de l'Apei de Lens et regroupant les sites de Grenay, Lens et Loos en Gohelle. Pour information, le pôle travail est une structure de travail adapté, dans laquelle des personnes en situation de handicap exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et bénéficient d'un soutien médico-social et psychoéducatif. Il est composé d'un ESAT (Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail) et d'une Entreprise Adaptée multi-activités, regroupant sur 3 sites un effectif de près de 400 personnes, implanté historiquement sur les communes de Lens, Grenay, et plus récemment Loisy-sous-Lens.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 novembre à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) aux adresses suivantes :

audrey.montigny@udapei62.fr

laetitia.prevost@culture.gouv.fr

candidatures@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : **Udapei62 - AAC Circulations - 2025**

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu dans le courant du mois de décembre 2025.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Nathalie Escot, Educatrice Spécialisée du pôle travail
- Audrey Montigny, directrice Projets et animation fédérative de l'Udapei 62
- Romario Lorio un travailleur du pôle travail
- Marion Berty professionnelle du PHVS
- Amandine GREBERT personne accompagnée du PHVS

En qualité de membres invités :

- Maëlle Bobet, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts-de-France.
- Marie Andreassian, coordination du B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France.
- Sébastien Alexandre, chargé de projet du B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France.